

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
11 MAI 1874.

Un Prêtre Breton.

Et un jeune homme, la tête nue, le visage couvert de boue et de sang, apparut aux yeux effrayés de Penru.

Le regard enflammé du nouvel arrivant s'était arrêté sur le révolutionnaire. Celui-ci était devenu livide; n'ayant point d'armes, il se sentait perdu. Sans faire un mouvement pour fuir, il attendit le jeune homme qui s'avançait le bras levé et doigt sur la détente de son pistolet; mais quand il ne fut plus qu'à quelques pas, il bondit de côté et s'élança sur lui en poussant un sourd cri de rage. Un double bruit se fit simultanément entendre: celui de la détonation rendue inutile par l'adroite manœuvre de Penru, et celui de la chute du pistolet.

Les deux hommes luttèrent un instant, et avant qu'aucun des spectateurs de cette scène eût pu intervenir, Penru, terrassé, tombait lourdement sur les dalles.

Son adversaire appuya un genou sur sa poitrine et tirant un long couteau de chasse passé à sa ceinture:

— Repens-toi, misérable, s'écria-t-il, car tu vas paraître devant Dieu. Mais une main se posa sur son bras levé.

— Ne tue pas cet homme, René, dit M. Duparc, ne répandez pas le sang dans un sanctuaire.

René de Coatmen se laissa désarmer par le vieux prêtre. Mais il se mit à garrotter Penru, et apercevant à la porte la figure calme et souriante de Yan, le gigantesque fils de Guillo du Coat-Rolland:

— Même ce scélérat dans le parc, ordonna-t-il, prends avec toi Job Menguy et...

Il n'acheva pas. Son regard venait de tomber sur le visage terrifié des deux femmes, qui regardaient cette scène presque sans la comprendre.

— Accordez-moi la vie de ce malheureux, René, reprit en ce moment M. Duparc. Ne vous souillez pas d'un meurtre accompli de sang-froid. Je vous le demande en grâce, mon enfant.

— Mais cet homme est un infâme! s'écria René; cet homme est l'ennemi de Dieu et le vôtre! cet homme voulait épouser Alix de Kernor!

— Je sais tout cela, mon ami, et plus encore peut-être; mais je sais aussi que vous êtes chrétien, et qu'un chrétien doit savoir pardonner.

Le jeune homme hocha la tête. Puissiez-vous ne pas être le premier à vous repentir de cet acte de clémence, dit-il. Yan emmena le et qu'il soit bien gardé.

Le robuste breton souleva Penru qui n'était plus qu'une masse inerte, et comme il persistait à ne pas vouloir marcher; il lui passa une corde sous les bras et le traîna sans façon après lui.

A la porte de la chapelle, ils faillirent renverser M. de Kernor qui accourait, prévenu par Gait que quelque chose d'heureux se passait. Il serra René dans ses bras en l'appelant son sauveur, et ne cessa ses démonstrations que pour écouter la réponse que faisait le jeune homme à M. Duparc.

Le recteur désirait vivement connaître la cause de sa soudaine intervention, et le lecteur apprendra sans surprise qu'elle était due au zèle et à l'adresse de Gait.

On se le rappelle, en se rendant aux ordres de Penru, elle emportait la tardive confiance de sa maîtresse.

Empêcher ce monstrueux mariage semblait impossible, et cependant elle en eut la volonté.

Avec l'aide de l'un des soldats, elle devait s'occuper de la chapelle convertie en grenier à foin, et ces arrangements devaient se faire le plus secrètement possible. On pouvait pardonner à Penru d'épouser Alix de Kernor, car il épousait en même temps un riche domaine;

mais l'épouser dans une chapelle! Il y avait de quoi le rendre suspect. La Providence sembla faciliter à Gait l'exécution du plan qu'elle avait conçu, en lui faisant adjoindre comme aide celui des gardes de Kernor sur lequel elle avait le plus d'empire: Job Menguy.

Ils purent sans crainte d'être surpris, parler à l'aise de ce projet qui révoltait l'honnête Job presque autant que Gait elle-même. La jeune fille employa tour à tour les prières, les larmes, les promesses, pour obtenir du jeune breton qu'il la secondât dans ses efforts, et elle réussit.

Electrisé par ses paroles aussi éloquentes que chaleureuses, Job céda sans trop de peine au cri de son cœur et aux reproches que lui faisaient sa conscience de prêter les mains à l'acte indigne que méditait Penru. Il arracha sa cocarde, la foula aux pieds, et jura qu'il ne servirait plus les tuteurs de prêtres.

Laissant à Gait le soin de continuer seule leur travail et celui d'excuser son absence, il sortit en secret du château, sauta sur le premier cheval qu'il trouva libre dans les champs, et prit au galop le chemin du Coat-Rolland.

Gait lui avait prédit qu'il y trouverait René de Coatmen.

La fureur qu'éprouva le jeune homme en apprenant ce qui se préparait à Kernor ne peut ce peindre. Il assembla sur le champ les fils de Guillo et s'élança immédiatement sur le chemin de Kernor.

On a vu qu'il était arrivé à temps. Quand le jeune homme eut terminé son court récit, il fallut songer à conjurer le danger que courait toujours la famille de Kernor. On ne pouvait douter que Penru, une fois remis en liberté, ne voulût se venger de l'échec qu'il avait éprouvé cette nuit-là; et même sans cette circonstance, M. de Kernor était une victime dont la perte était depuis longtemps résolue par ses voisins Jacobins de Carhaix.

René se rappelant qu'il devait y avoir dans la baie de Saint-Brieuc un brick qui croisait en attendant d'autres fugitifs, le départ immédiat pour Saint-Brieuc fut résolu. M. de Kernor pressa M. Duparc de les accompagner en Angleterre. Toutes ces instances furent inutiles.

— Et vous, René, s'écria-t-il, resterez-vous aussi sur ce sol mouvant qui ne peut tarder à vous engloutir? venez avec nous et profitez de l'occasion de salut qui nous est offerte.

Un sourire mélancolique glissa sur les lèvres du jeune homme.

— Qu'irais-je faire en pays étranger, répondit-il, et pourquoi fuirais-je la mort qui me menace? Je suis seul. Nul intérêt, nul bien ne m'attachent à la vie. Ici ou là, qu'importe où tombera le dernier des Coatmen.

M. Duparc regarda avec étonnement celui qui parlait ainsi.

— Vous parlez comme un incensé, jeune homme, dit-il d'un ton grave. Aucun devoir ne nous retient dans ce malheureux pays, et vous luttiez en vain. A votre âge, on ne dédaigne pas encore la vie, et plus d'un espoir de bonheur doit vous rester ici-bas.

A ces dernières paroles du prêtre, le regard hardi et franc de René s'était arrêté sur Alix. Une pensée étrange, soudaine, passa dans son esprit, et se tournant vers M. de Kernor:

— Que Mademoiselle Alix me donne, avant que vous ne partiez, le droit de la protéger et de la défendre, dit-il, que notre vieil ami bénisse à l'instant l'union qui eût fait le bonheur de ma mère, et je vous suivrai.

Le vieux gentilhomme, dans ses jours les plus prospères, avait désiré entendre cette proposition qui frappait ses oreilles au moment où il allait quitter pour toujours peut-être la maison de ses ancêtres. Depuis longtemps, René passait dans le pays pour le fiancé d'Alix, et bien qu'aucun engagement formel n'eût été pris, M. de Kernor avait pensé qu'un mariage viendrait rendre indissolubles les liens d'amitié qui l'attachaient à ses voisins de Coatmen.

FRANCE.

Paris, 16 Avril 1874.

Notre correspondant de Rome nous transmet la traduction du discours du Saint-Père en réponse à l'adresse des Sociétés catholiques de Rome, à l'occasion du double anniversaire du 12 avril. Voici ce discours tel qu'il a été prononcé:

" Il y a peu de jours qu'en ce lieu même je me tournais vers Dieu et implorais de lui seul la paix, l'ordre, la tranquillité, parce que je vois bien l'impossibilité de les obtenir de ces hommes qui, mis à même de concourir à ces biens, s'y refusent, soit à cause de l'orgueil dont ils sont dominés, soit à cause de la faiblesse qui les abat, et me montrent ouvertement leurs dispositions contraires. Absorbé par ces pensées, je m'écriais dans l'excès de mon affliction: *Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendax.*"

" Et de fait, une partie de ces hommes est agitée de fureurs infernales, une autre partie dément par les faits les paroles les moins dures qui sortent de leur bouche.

" Il est inutile de parler des premiers, car les spoliations injustes, les exils violents, les dures captivités et leur obstination perfide dans ces voies, parlent pour eux. Le mensonge et la calomnie précèdent d'ailleurs, accompagnent et suivent toute la masse de ces hommes acharnés à bouleverser la société.

" Parlant des seconds, je dirai qu'ils promettent, ne font rien et ne peuvent tenir leur parole. En effet, on avait promis à la religion catholique protection, prééminence et liberté exclusive. Mensonge. Il est permis à quiconque d'ériger des chaires de pestilence, de blasphémer Dieu et la foi et de diffamer ses ministres. On avait promis des garanties. Mensonge. Le vice est garanti, mais non pas ceux qui orient contre le vice: Ils sont au contraire livrés aux insultes de la presse et de la parole. On avait promis la liberté à l'Eglise. Mensonge. En effet, on ment chaque jour à sa promesse en dépouillant cette Eglise lambeau par lambeau, en employant la lime sourde qui consume plus lentement, en détruisant dans un mois ce que des ennemis enragés détruiraient en un jour; et tous imitent les bourreaux qui se partageaient sur le Golgotha les vêtements du Rédempteur divin. Puis ce système de conduite est escorté de sophismes à l'aide desquels on veut appeler légitime une usurpation sacrilège.

" Cependant la violence des faits arrache des lamentations à la multitude des bons, fait verser des larmes aux opprimés et parvient à produire quelque défection, en poussant à mal faire certains qui devraient servir d'exemplaires de vertu et donner plus que les autres des preuves de constance dans le bien et dans l'union à Dieu.

" Mais ce qu'il y a de plus douloureux, c'est l'apathie dans laquelle s'endorment tous ceux qui devraient et pourraient apporter quelque soulagement, et qui, cédant à la terreur, se font complices actifs du bouleversement général dans lequel ils seront eux-mêmes emportés.

" Quant à vous, votre présence et votre discours rappellent aujourd'hui deux événements qui s'accomplissent à peu d'années de distance, le fait de Sainte-Agnès et mon retour dans la capitale du catholicisme et dans les territoires de l'Eglise. Dans le premier événement, Dieu seul opéra le prodige; dans le second, il voulut employer le concours des hommes, et il pourrait bien le répéter maintenant, sans aucun doute; il pourrait se servir de la main des hommes pour détruire ce que la masse sectaire et maçonnique a cherché à relever.

" Et je réponds qu'il est peut-être dans l'ordre de la divine Providence de permettre le mal actuel, lequel, tout en purifiant la société catholique à tous les degrés, ranime l'esprit de foi qui languissait en bien des lieux et en d'autres sem-

blait éteint.

" Dieu juge que le moment n'est pas encore venu de pousser la volonté de certains hommes, d'autant que la volonté des hommes dont je parle n'est plus libre. Elle n'est plus libre, parce qu'elle est menacée par des conseillers féroces. Si ceux-ci cessaient de pousser, de menacer, d'imposer, peut-être les hommes dont je parle se résoudraient-ils à un parti moins mauvais: mais les voilà forcés de s'écrier: *Video meliora proboque; et, en attendant, l'hydre venimeuse, échappée des plus noires cavernes de l'enfer, les force de prononcer les deux autres paroles: Deteriora sequor.*"

" Et nous? Redoublons notre confiance sans faiblir, et, levant les yeux, attendons tout de l'aide de Dieu. Que si le prophète Daniel fut exaucé parce qu'il fut reconnu homme de désirs, espérances, oui, que nous serons exaucés aussi, parce que nous désirons la gloire de Dieu, le bien des âmes, la sanctification des familles et le bon exemple dans le peuple.

" Et si David fugitif, poursuivi à mort il y a trois mille ans, se confiait en Dieu, pourquoi ne devrions-nous pas à plus forte raison avoir confiance, puisque nous avons vu déjà les effets de son amour infini pour nous dans son incarnation, dans sa vie, dans sa mort? *In te Domine speravi, et non confundar in aeternum.*"

" A cette confiance unissons donc le prix du sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ainsi nous pourrions avec fondement espérer que viennent enfin les jours de la miséricorde et de l'amour de Dieu. En attendant qu'il lève les mains et je vous bénisse, afin que vous rentriez chez vous riches des faveurs célestes.

" Que cette bénédiction vous donne un courage capable d'accroître votre espérance, de ne jamais craindre les méchants, et d'être toujours unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il vous protège en cette vie, et que, recueillis par lui au jour de la mort, vous puissiez le louer dans le ciel, pendant l'éternité des siècles.

" *Benedictio Dei, etc.*"

Le souverain Pontife vient d'adresser le bref suivant à M. Lorenzi, vicaire général de Trèves, au sujet de l'incarcération de l'évêque de cette ville:

PIE IX, PAPE

A notre bien-aimé fils, le chanoine Lorenzi, vicaire général de l'évêque de Trèves,

Salut et bénédiction apostolique.

Vous pouvez mieux vous rendre compte des sentiments que Nous avons éprouvés, que Nous ne saurions les dire, en lisant votre lettre du 6 mars, dans laquelle vous Nous annoncez la violence que l'on a exercée contre l'évêque de Trèves. La douleur profonde et cruelle que Nous a saisie à la vue de la peine inique qui a été infligée à votre évêque si distingué, à cause de sa magnifique fermeté dans la défense de la liberté de l'Eglise, est indicible. Elle aurait été augmentée, si elle avait pu l'être, en apprenant encore par votre lettre qu'un certain nombre de dignes et de bien-aimés prêtres de votre diocèse ont été atteints par la même peine, parce qu'ils ont été fidèles à l'Eglise et à leur saint caractère. Dans l'amertume de Notre cœur, Nous devons néanmoins remercier particulièrement le Dieu tout-puissant et bon qu'il permette que ces souffrances injustes tournent à votre gloire, car elles n'ont en aucune manière ébranlé ni la foi ni la fermeté de votre Pontife distingué et des serviteurs du sanctuaire, qui contribuent au contraire par leur invincible constance à la gloire et à l'édification de l'Eglise.

En effet, la vertu apparaît dans une lumière éclatante et profondément enracinée quand elle est soutenue par une patience inébranlable dans la douleur et par

une joie manifeste de participer par elle aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Du reste, Fils bien aimé, Nous élevons nos regards vers Dieu et Nous mettons en Lui Notre confiance, dans la conviction que cet exemple magnifique de votre illustre Pontife et sa vertu épiscopale fortifieront votre clergé et le peuple catholique du diocèse de Trèves dans sa fidélité envers l'Eglise, envers la religion et envers le Saint-Siège apostolique. Puisse-t-il, lui et ses prêtres, marcher sous la bannière de la croix, qui a vaincu le monde, et faire en sorte que l'épreuve à laquelle est soumise leur foi la purifie comme la fournaise purifie l'or, qu'elle tourne à leur gloire et à leur récompense quand le Souverain Juge viendra manifester sa puissance.

Quand à Nous, Nous ne cesserons de prier avec ferveur, dans l'humilité de Notre cœur, le Dieu tout-puissant, afin qu'il couvre votre premier pasteur de sa protection, qu'il vous fortifie, vous, fils bien-aimé, dans les épreuves de votre administration, et qu'il accorde aux fidèles de votre diocèse, qui Nous sont particulièrement chers à cause de leur dévouement filial, ses plus riches bénédictions. Enfin, Nous vous chargeons de faire part à Notre vénérable frère l'évêque de Trèves, que nous embrassons de tout cœur, de Notre amour et de Notre profonde sympathie. En même temps Nous lui accordons, à lui, à vous, à tout le clergé, et à tous les fidèles diocésains de Trèves, la bénédiction apostolique, comme gage des grâces du Ciel.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 mars 1874, l'année 28e de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE

Voici, d'après le *Journal de Florence*, le texte du discours que le Saint-Père a adressé à la jeunesse de l'Université catholique dans l'audience du 29 mars:

" Toutes les fois que dans la société humaine il s'est produit quelque désordre, quelque révolution, quelque renversement de l'ordre public, la jeunesse a toujours été prise comme point de mire: par les uns pour la rappeler ou la maintenir dans la bonne voie, par les autres pour la corrompre d'abord dans son cœur et ensuite dans son esprit. Vous-mêmes, vous l'avez vu.

" Dans ces dernières années, les bataillons universitaires ont surgi: les appels à la jeunesse ont paru de toute part, et moi-même j'ai vu des professeurs de l'Université enflammer les esprits faciles des jeunes gens pour les pousser à toutes sortes de désordres, sous le prétexte de briser les chaînes, d'honorer la patrie et de la rendre libre et indépendante, mais pour la réduire au contraire à être pauvre, malheureuse, digne de pitié.

" Par un miracle de Dieu et par l'intercession de sa très sainte Mère, l'Université romaine, comme dans les années qui ont précédé la funeste brèche, s'est maintenue pure; elle n'a ouvert les oreilles ni aux sifflements des serpents venimeux, ni à la voix des sirènes séductrices. C'est vraiment un prodige que cette docilité de cœur des jeunes gens, cette surveillance incessante des supérieurs, cette conduite si sage de nos professeurs.

" Au commencement de ce siècle, un autre conquérant altier, persécuteur de l'Eglise et du souverain Pasteur, voulut aussi, lui rassembler dans la capitale un groupe choisi de jeunes gens appartenant à des familles distinguées, et il y en avait beaucoup à Rome, pour qu'ils servissent à la vanité du souverain.

" Mais les révolutions les plus pernicieuses sont celles qui proviennent des conspirateurs auxquels se réunissent des gens en grand nombre qui rêvent la félicité et n'arrivent, à un temps donné, qu'à de tristes déceptions; le nombre de ces malheureux est très considérable; mais après la décep-

tion, ils ont même perdu toute cette activité qu'ils ont montrée quand, dans leur aveuglement, ils contournèrent au grand renversement de l'ordre. Ce sont ceux-ci que je nomme séditions. Voici deux autres exemples: un dans les siècles reculés, et l'autre que nous avons sous les yeux.

" Maintenant je vous le répète, dans toutes les révolutions, qu'elles soient l'œuvre de la violence d'un conquérant, ou d'une conspiration sectaire, toujours on a cherché à corrompre la jeunesse. On ne manque pas d'exemples anciens et modernes qui viennent à l'appui de cette affirmative considérée sous sa double origine.

" Nabuchodonosor, après avoir orgueilleusement conquis Jérusalem mit un soin spécial à amener avec lui, comme prisonniers, beaucoup de jeunes gens qu'il plaça dans un lieu convenable, sous la surveillance de supérieurs sévères, chargés de les entraîner à la pratique des coutumes du paganisme, et de leur faire abandonner les traditions de leurs pères.

Le jeune Daniel résista à ce conseil impie, et d'autres jeunes gens courageux s'unirent à lui, en déclarant qu'ils resteraient fidèles aux lois de leur pays.

" Ouvrons le livre des Machabées. A Jérusalem l'esprit de la foi commençait à faiblir. Un roi voisin qui accueillait avec intérêt les plaintes des impies et fomentait leurs passions perverses ce roi que l'Ecriture désigne sous le nom de Racine du péché [*Radix peccatrix*], et qu'on nommait Antiochus, ce roi flattait ces impies [*surceperunt impij eam Israel*], et en fit les instruments de son ambition et de sa cupidité. Ce fut alors qu'on vit s'ouvrir à Jérusalem un gymnase selon la méthode des Gentils. On y instruisait les Hébreux déjà corrompus, et à ceux qui ne l'étaient pas encore, on disait qu'ils ne feraient jamais une grande nation s'ils ne se conformaient pas aux us et coutumes des infidèles. Chez les Grecs les gymnases servaient à des séances littéraires et à certains exercices pour les jeunes gens; ces établissements furent d'abord recommandables, puis ils déchurent et devinrent des lieux de réunions condamnables. Ce fut sous ces tristes auspices que s'ouvrit le gymnase de Jérusalem, sous la protection du plus mauvais des rois et avec l'appât de la plus basse corruption.

" C'est à peu près sous les mêmes formes que se présente aujourd'hui l'esprit des séditions; c'est ainsi que Nous voyons dans les chaires des professeurs incrédules; que Nous voyons exclure des Universités et autres lieux d'éducation tout élément religieux; que Nous voyons induire perfidement en erreur la jeunesse dont on s'étudie à allumer les passions, en diminuant chaque jour, et en écartant même tout ce qui rappelle à son esprit Dieu, la foi, la religion et ses ministres.

" Au milieu de tant de maux auxquels ont ouvert la porte les conquérants du jour, contempteurs de tous droits, et les rebelles impies, le vrai refuge offert aux jeunes gens contre tant de dangers, le vrai paladium pour eux, c'est de s'unir à ces jeunes gens dont parle l'Evangile d'aujourd'hui, qui accompagnaient Jésus-Christ à son entrée triomphale à Jérusalem et qui le saluaient en criant: *Hosanna filio David, Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Qu'il soit béni, celui qui vient au milieu de nous au nom de Dieu. Il vient pour reconforter l'Eglise dépouillée par ses ennemis et donner du courage à ses ministres injustement persécutés; inspirer aux jeunes cœurs l'esprit de foi contre le venin de l'incrédulité, l'esprit de dissipation, présenté sous mille formes diaboliques.

" Il vient encore la balance main, et, comme un roi qu'il montre, il désigne par eux ceux qui sont destinés à quand le temps sera

rigueurs de sa justice irritée.

“Quand à nous, chers jeunes gens, suivons la voie qu'il nous trace. Il a dit: *Ego sum via*. Suivez les pas du divin Maître, et vous vous trouverez, presque sans vous en apercevoir, diligents pour les exercices scolastiques, assidus aux devoirs religieux, fermes dans les bons principes.

“Aussi je prie Dieu que vous bénir, d'aplanir les difficultés et d'écarier les iniques obstacles que créent ceux qui s'obstinent à nous refuser la liberté d'enseignement que nous voulons entière. Ils sont venus parmi nous la liberté sur les lèvres, ils nous ont parlé de fers brisés et de joug rompu; et après cela, après tant de promesses de liberté, on ne voudra nous donner qu'un abject esclavage?

“Fortifiés par Notre bénédiction apostolique, retournez dans vos familles et faites-en part à vos parents. Suppliez, insistez, faites violence au Divin Cœur; demandez lui que dans le trésor inépuisable de ses grâces, il vous donne celles dont vous avez besoin, mais surtout la grâce de la persévérance dans le bien, afin qu'à la fin de votre carrière mortelle vous puissiez, quand le temps viendra, participer aux consolations éternelles.”

“Benedictio Dei, etc.”

CANADA.

QUEBEC, 11 MAI 1874

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Feuilleton.—Un prêtre Breton. France.

Le chemin de fer du Nord.

Quand M. McGreevy reçut le contrat, M. Cauchon perdit du coup \$80,000 que devaient lui payer les contracteurs américains. Du moins, accusé de ce fait, M. Cauchon ne l'a jamais nié. Ne voyant plus de chance de faire une petite fortune avec le nouveau contracteur, M. Cauchon jeta les hauts cris: “vous êtes des conspirateurs car je ne suis pas avec vous!” M. McGreevy, au dire du désappointé, devait trouver l'argent, pour construire le chemin, aussi facilement que M. Cauchon avait fait son premier contrat, et il devait mettre près de deux millions dans sa poche! Pour un homme qui s'appauvrit de tout gain d'autrui, qui perd de plus, en bonnes espèces, \$80,000, le contrat McGreevy dut être et il fut du plus odieux scandale.

M. McGreevy alla en Angleterre. Il y fut suivi par les imprécations de M. Cauchon qui voyait déjà des vaisseaux chargés d'or, sur l'ordre du nouveau contracteur, se rendre à Québec pour faire enfin ce rail-route sur lequel M. Cauchon croyait avoir acquis une hypothèque qui assurerait à ses vieux jours un repos luxuriant et princier.

Quelques semaines se passèrent. M. Cauchon trouva que l'affaire tardait. Il lui vint à l'idée que M. McGreevy ne réussirait peut-être pas. Encore une lueur d'espoir pour ses \$80,000!

Mais un télégramme arriva annonçant que M. McGreevy s'était procuré l'argent nécessaire. Tout était perdu pour M. Cauchon, même ses \$80,000.

Depuis lors, M. McGreevy est revenu au Canada, et les travaux du chemin se poursuivent. Diverses versions ont pris cours sur les moyens qu'il a pris pour obtenir les ressources nécessaires.

Un jour, c'est au moyen de dépôt; un autre jour, c'est par des ventes. M. Cauchon adopte chacune de ces rumeurs alternatives. Le lendemain, il déclare absurde ce qu'il a avancé la veille:

“A première vue elle pouvait être acceptée sans trop frapper par son caractère étrange; mais, après réflexion, l'on se demande naturellement comment les capitalistes ont-ils pu prendre en garantie des bons qu'ils regardent comme de si peu de valeur qu'ils refusent de les placer sur le marché monétaire.”

Si M. Cauchon n'avait pas tant hâte de frapper, il réfléchirait et ne serait pas dans la pénible nécessité d'avouer le 8 Mai, qu'il a fausement affirmé un fait le 7 Mai, et

que ce n'est qu'ensuite qu'il a ré-
fêchi.

Que M. Cauchon en veuille à mort à M. McGreevy qui lui fait perdre ses \$80,000 et un peu le moyen d'électrifier le public, cela se comprend. Chacun s'attend à ce que M. Cauchon, au risque de dévorer son prétendu enfant si cher le chemin du nord, fera au contracteur actuel une guerre implacable. Il acceptera, publiera, encouragera les rumeurs et les nouvelles les plus absurdes, et ira même jusqu'à dénigrer les termes du contrat qu'il avait lui-même dictés aux contracteurs américains.

Heureusement pour Québec et la rive nord que le chemin du nord n'est plus exposé à aucun danger, et qu'il peut résister sûrement à toutes les attaques auxquelles il sera en butte.

M. Cauchon s'écrit: “dites-moi donc comment vous vous êtes procuré l'argent; faites-moi le récit circonstancié de vos démarches à Londres, afin que je puisse vous...”

Cela frise le ridicule. M. McGreevy a un contrat avec le pays: tout ce qu'on peut lui demander c'est de remplir son contrat. Il le remplit: nous devons être satisfaits.

La meilleure réponse à faire, pour le présent et pour le futur, à toutes les inquiétudes de ce genre, c'est que M. McGreevy construit le chemin du nord, et qu'il le livrera aux intéressés aux termes du contrat.

Si M. McGreevy faisait comme ses prédécesseurs qui, sous l'égide de M. Cauchon, trompaient le pays en se faisant croire millionnaires, quand ils n'avaient d'autres ressources que nos valeurs, si les travaux n'étaient qu'une feinte, alors la position serait différente. Mais M. McGreevy, sans diminuer d'un iota le crédit de la ville, sans dénigrer les bons de la province, sur sa seule responsabilité s'est procuré l'argent requis, et il pousse activement les travaux. Les échouilles devraient donc cesser, si non par patriotisme, au moins par décence.

Pardonnez-leur.....

Nous regrettons vivement les insolences de la presse rouge ou Isca-riote [Courrier d'Outaouais] à l'adresse de Sa Grandeur Mgr. Taché. Cette illustre prélat avait pourtant assez à souffrir du fanatisme et de la trahison de certains grits ou orangistes pour avoir droit aux sympathies les plus vives et les plus sincères de notre province.

La question des écoles.

M. Costigan a présenté sa motion; elle est la même, en substance, que celle présentée aux Communes, à l'origine de la difficulté, par l'honorable M. Chauveau. Les nationaux qui trouvaient, dans le temps, la motion Chauveau si bonne, trouvent aujourd'hui la motion Costigan mauvaise. Il en sera donc de même de toutes les questions; l'amnistie était bonne: aujourd'hui l'on vote contre; les catholiques du Nouveau-Brunswick devaient être protégés: aujourd'hui il faut les laisser opprimer; le pacifique était la ruine du pays: aujourd'hui il faut le construire; les taxes étaient trop lourdes: aujourd'hui il faut les augmenter de trois millions!

Les rouges sont donc montés au pouvoir, uniquement pour contredire les déclarations de toute leur vie: tout ce qui était méchant est devenu bon, et tout ce qui était excellent est devenu blâmable, et cela par le seul fait de leur ascension au Capitole.

De tous les arguments employés par la presse ministérielle pour supporter encore une fois l'ennemi des catholiques, l'implacable Mackenzie, ceux employés par l'Événement sont les plus concluants. Lisez plutôt:

“Il n'y a plus qu'à attendre la décision du Conseil Privé, c'était du reste l'avis de l'Épiscopat dès l'année dernière, lorsque, consulté, il conseilla l'opposition d'ailleurs de ne pas insister, de ne pas pousser le ministère conservateur dans ses derniers retranchements, et que de fait, par cet avis si modéré, il sauvait le pouvoir.

L'Épiscopat n'a point, nous en sommes convaincu, changé d'avis, et s'il était réuni en conférence comme l'année dernière, ou s'il était consulté, il ferait savoir à M. Costigan et aux conservateurs, qu'ils doivent imiter la sage réserve et la loquable abnégation dont les nationaux ont fait preuve l'année dernière [??].

La motion de M. Costigan est intempestive et tout à fait mal inspirée, tout en étant peu respectueuse pour l'Épiscopat qu'elle tend à mettre dans une fausse position. A la session de 1873, l'appel au Conseil Privé pour faire décider la question de la validité des lois d'école du Nouveau Brunswick, a été accepté par tous comme un moyen qui offrait des chances sérieuses de succès. Il faut s'y tenir jusqu'à ce qu'il ait bien ou mal tourné. Agir autrement serait montrer une inconscience singulière et s'aliéner les sympathies étrangères à notre élément, et sans lesquelles nous ne pouvons rien faire sous un régime formé de provinces composées d'éléments hétérogènes, selon le mot de M. Cartier.

En voilà encore un pris d'une vive sollicitude pour les Evêques et qui craint de les voir placés “dans une fausse position.” Nous admirons aussi la naïveté du confère qui avance sérieusement que l'Épiscopat a subordonné la grave question de l'éducation religieuse à l'existence du gouvernement MacDonald. Au tableau peint par l'Événement, l'on croit voir les Evêques se consultant entre eux et se disant qu'il faut d'abord sauver Sir John et s'occuper des écoles ensuite. C'est sans doute par “respect” pour l'Épiscopat que l'Événement l'accuse ainsi d'avoir “sauvé” un ministère que lui, l'Événement, n'a cessé d'accuser de vol et de parjure.

M. Costigan est donc condamné à l'abnégation. L'an dernier, il faisait bien d'en avoir; cette année il lui en faut encore; l'an prochain ce sera la même chose. Jusqu'à quand M. Costigan et ses coreligionnaires, pour ne pas déranger les gouvernements d'Ottawa, devront-ils avoir autant d'abnégation? Les oppresseurs ne pourraient-ils pas, eux aussi, avoir leur tour.

Quand un principe est vrai, les gens qui veulent le combattre sans oser nier ses droits se rabattent toujours sur l'opportunité. Ainsi, quand il s'est agi de déclarer Notre Saint-Père le Pape infaillible, les libéraux se sont écriés: c'est vrai qu'il est infaillible, mais il n'est pas temps de le déclarer, car les esprits sont trop montés! Dernièrement, le peuple français voulait d'un roi catholique et sincère: il a le droit de régner, dirent de prétendus amis du Comte de Chambord, mais il serait intempestif de le proclamer. C'est bien la réponse des nationaux à la motion Costigan: les catholiques sont persécutés, mais il n'est pas temps de les protéger.

Pourtant, l'an dernier, M. Costigan demandait plus que cette année, et les nationaux ne trouvaient pas sa demande inopportune. Voici la division en faveur de la motion de l'an dernier:

Pour. — MM. Almon, Anglin, Archibald, Baby, Bain, Beaubien, Bédard, Belrose, Benoit, Bergevin, Blanchet, Bodwell, Bourassa, Brooks, Brousse, Buell, Caron, Casey, Casgrain, Cauchon, Cockburn [Muskoka], Costigan, Cunningham, Currier, Cutler, Delorme, De St. George, Dorion, Drummond et Arthabaska, [Dorion, [Napierville], Dugas, Duguay, Edgar, Fiset, Flemming, Fournier, Galbraith, Gaudet, Geoffroy, Gendron, Gibson, Gillies, Grant, Harvey, Harwood, Higginbotham, Holton, Horton, Huntington, Jetté, Joly, Lacerte, Laframboise, Landarkin, Langlois, Lanthier, Lewis, Macdonald, Glengarry, McDonald, [Antigonish], McDonald, [Cap Breton], Mackenzie, Mailoux, Masson, McDougall, Mercer, Metcalfe, Mills, Oliver, O'Reilly, Paquet, Paterson, Pelletier, Pinsonneault, Poser, Prevost, Richard, [Mégantic], Robillard, Ross, [Champlain], Ross, [Middlesex], Ross, [Prince-Edward], Ross, [Wellington], Ryan, Rydal, Scatcherd, Shibley, Smith, [Peel], Snider, Taschereau, Thompson, [Haldimand], Tobin, Tourangeau, Tremblay, Trow, Webb, White, [Haltoun], Wilkes, Wood, Wright, [Ottawa], Young, [Montréal-Ouest].

L'Événement fit de grandes loutanges du vote. Pourquoi ce qui était si méritoire alors est-il devenu blâmable?

Note confrère craint, cette année, que l'on ne s'aliène l'élément étranger. Pourquoi le craint-il plus cette année que l'an dernier? Ce gouvernement si fort avait pourtant été mis au monde pour nous protéger de toute sa puissance. “Il est assez fort pour nous accorder tout”: c'est l'Événement qui l'a dit. Que s'est-il passé pour que nous ne soyons plus que le faible oiseau entre les mâchoires du lion? Quoi! nous avions en lui un ami, un frère, décidé à nous faire une part abondante, et, maintenant, il faut ramper à ses pieds, faire le chien couchant pour éviter sa colère! Ah! jamais les conservateurs n'ont ainsi humilié la province de Québec. La province de Québec se vengera de la trahison des nationaux. Pour supporter les anciens rouges, ces

purs par excellence nous font passer les fourches caudines et nous font avaler à longs traits une coupe brûlante d'amertume. Nous verrons ce que cela durera. Le mot des conservateurs n'est pas: “nous ne pouvons rien faire sans les grits.” Les conservateurs ont toujours dit et ils diront encore: “les grits ne peuvent rien sans nous.”

Par l'acte de la Confédération, la province de Québec n'a pas été appelée à jouer le rôle de valet ni d'esclave. La place qui lui a été assignée est large et rassurante, pourvu que ses mandataires comprennent leur mission et leurs devoirs, et ne soient pas des instruments serviles entre les mains de leurs ennemis.

Le Pacifique.

Nous connaissons enfin la décision du gouvernement au sujet du Pacifique. Nous donnerons mercredi un résumé des résolutions. M. MacKenzie a changé beaucoup au programme qu'il avait publié à ce sujet. Le chemin sera construit sur la terre ferme, donné par contrats, et payé par de l'argent et des terres. Combien coûtera-t-il? Cela n'est pas déterminé. Il coûtera aussi bien \$300,000,000 que \$100,000,000. Il y aura des contrats pour favoriser des milliers d'électeurs.

Sous le gouvernement MacDonald, il avait été décidé:

“Que l'aide publique accordée pour assurer l'exécution de cette entreprise devrait consister en octrois de terres et en une subvention en argent ou en autre espèce de subvention, sans augmenter la proportion actuelle des impôts, et que le Parlement du Canada déterminera plus tard.” [Voir les journaux de la Chambre, 10 avril 1871.]

Cette décision si sage, si rassurante pour le crédit de la province et les revenus publics est abandonnée. Le gouvernement dépensera ce qu'il voudra. McMullen aura sa part.

Le contrat fait avec Sir Hugh accordait un délai de dix ans. Le nouveau projet ne fixe aucun délai, et l'on peut être certain que le gouvernement n'abandonnera pas de sitôt un patronage aussi considérable.

Sentences.

Le nommé Baker, pour manslaughter, est condamné au pénitencier pour sa vie. Le juge, en termes émus, lui a déclaré qu'il était de plus coupable de parjure, de lâcheté et de subornation de parjure.

Lambert, pour faux, est condamné à un an de prison sans travaux forcés, et Lemieux, pour assaut, à 8 jours de prison sans travaux forcés.

Baker a reçu sa sentence en mâchant la chique traditionnelle.

Chambre des Communes.

Outaouais, 8 Mai 1874.

L'Orateur prend le fauteuil à 3h. 10. M. McDougall (Renfrew) présente un Bill pour prévenir les abstentions de vote aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Un message est transmis à la Chambre par Son Excellence contenant la liste des estimés supplémentaires. Ce message est lu et l'on réfère l'examen des estimés au comité des subsides.

M. Mackenzie demande que la Chambre se forme en Comité Général, mardi prochain, pour prendre en considération certaines résolutions relatives à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien.

Il demande qu'elle prenne aussi en considération le même jour la résolution suivante: “Attendu qu'il est statué par un Ordre en Conseil que l'une des conditions d'admission de la Colombie dans la Confédération sera la construction d'un chantier de radoub de premier ordre à Esquimaux, qu'il soit fait des avances monétaires sur et à même le fonds consolidé du Revenu du Canada pour cet objet, au fur et à mesure que l'ouvrage progressera; pourvu toutefois que les dites avances ne dépassent point la somme de deux cent cinquante mille piastres, au lieu de garantir pendant dix ans les intérêts à cinq par cent sur la somme de cent mille louis ou sur toute autre somme requise pour cette fin.

En réponse à M. Jones, M. Mackenzie déclare que les grandes mesures qui restaient encore à considérer telle que la loi de faillite, le bill du chemin de fer du Pacifique et autres, ne permettraient pas de proroger le Parlement avant le vingt-cinq du mois.

En réponse à M. Palmer, il déclara que tout employé du gouvernement sur le chemin de fer intercolonial au Nouveau-Brunswick qui serait convaincu d'avoir contracté avec une compagnie manufacturière du Delaware pour la confection des voitures de transport devant servir sur les chemins du gouvernement, serait destitué.

La chambre adopta en comité général le bill exemptant certains vaisseaux [transports] des impôts ordinaires établis dans les différents ports; et passa aussi celui relatif à l'enlèvement de toute obstruction existant dans les eaux navigables de la Puissance, provenant de naufrages ou d'autres causes.

Elle reprit en considération l'examen du tarif. Les droits qu'il impose sur le fer en guise d'impôt à un débat prolongé soutenu principalement par M. Domville qui s'y opposa énergiquement, disant que cela aurait pour effet de détruire le grand commerce qui s'en fait actuellement. M. Wood seul défendit le ministre des finances. Celui-ci dit qu'il fallait distinguer le fer brut d'avec celui ainsi mis en guise; que quand au pre-

mier exclusivement employé pour les voies ferrées il avait libre entrée, à cause du besoin continu qu'en avaient les différentes municipalités, mais que quand à ce dernier moins en usage, mais plus en valeur il était impossible de le traiter de la même manière vu la perte qu'il entraînerait pour le revenu du pays.

MM. Burpee, Jones [Leeds], et Currier se prononcèrent aussi contre cette mesure et appuyèrent les vues exprimées par M. Domville. La discussion se prolongea sans résultat jusqu'à l'ajournement.

Nous n'avons pas aujourd'hui de rapport à donner sur la séance du soir.

Le “Nouveau-Monde.”

Lundi, le 4 Mai courant, a eu lieu à l'Évêché de Montréal l'assemblée générale annuelle de MM. les Actionnaires de la Société du journal le “Nouveau-Monde.”

L'élection des Directeurs de la Société a donné le Bureau suivant: Rév. M. F. Bourgeault, Président; Rév. M. J. B. Chamoiseau; Rév. M. J. Graton; Rév. M. J. O. Leclerc, Secrétaire; M. Alph. Desjardins, M. P.; M. F. Quinn, avocat.

Le Bureau des Directeurs a ensuite procédé à la réorganisation du personnel de la Rédaction du “Nouveau-Monde,” qui se compose comme suit:

M. le Chanoine Godefroy Lamarche, Censeur; M. Alphonse Desjardins, Rédacteur en Chef; M. Francis Quinn; M. A. de Bonpart; M. P. Hudon;

Louis Moisan, Ecuyer, admis Notaire à la dernière session de la Chambre Provinciale des Notaires, va exercer sa profession à la Beauce. Ses talents et son aptitude aux affaires nous assurent d'avance qu'il jouira bientôt d'une excellente clientèle. Nous lui souhaitons amples succès.

Domages causés par la Débâcle.

Nous traduisons et abrégons un récit du *Chronicle* de samedi, sur les événements désastreux dont notre fleuve vient d'être le théâtre par suite du départ de la glace.

Vers trois heures et demie enfin, vendredi après-midi, le pont s'est décidé à partir, se retirant avec un certain air de fierté. Ses deux ennemis acharnés les bateaux le *Rescue* et le *Prince-Edouard*, appartenant tous deux à la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent avaient commencé leur œuvre de destruction dès mercredi et l'avaient poursuivie sans relâche jusqu'à ce moment. Leur succès a été tel dans l'essai qu'ils faisaient d'ouvrir un chemin devant la ville, qu'il ne restait plus de glace à couper pour y arriver qu'une fois la longueur du *Rescue* quand celle-ci se mit d'elle-même en mouvement. Le *Prince-Edouard* gagna de son mieux à l'intérieur des quais du Passage à Lévis pour s'y trouver un abri; et le *Rescue* aussi évita le danger d'être vermoulu par la glace en se réfugiant immédiatement dans l'anse aux sauvages.

A peine la nouvelle du départ de la glace fut-elle donnée que toute la ville se porta de nouveau sur les lieux propres à donner un aperçu du fleuve; et ce fut pendant un temps le sujet d'une telle excitation que toutes les affaires furent momentanément arrêtées. Le bruit que faisait la glace pour frayer sa route et éviter les batteries était considérable et après une heure l'on revoyait l'onde bleue de notre beau fleuve aussi limpide qu'en été. Malheureusement si nous avons à profiter du départ de la glace ce n'est pas sans avoir de grandes pertes à enregistrer. Ces pertes sont au dire d'un témoin oculaire presque incalculables quant au montant. Tous les bateaux à vapeur ci-après nommés ou autres qui ont été mis en hivernement en haut de Québec ont été ou complètement détruits, ou mis hors de service. Plusieurs d'entre eux ont sombré. Le *Napoléon III* entre autres, vaisseau à vapeur bien connu de tous et appartenant au gouvernement fédéral est considéré être une perte totale. Le *Druid* autre bateau à vapeur, aussi la propriété du gouvernement est grandement endommagé.

Le vaisseau à vapeur le *Georgia* appartenant à la compagnie des Ports du Golfe a sombré; le *Castor*, [steamboat] a eu le même sort. Un autre vaisseau à vapeur le *Rescue* appartenant à M. Dinning a comme les deux précédents été coulé à fonds; de grands dommages ont été faits au bateau à vapeur le *Hector*. Le *Napoléon*, autre vaisseau remorqueur appartenant à la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, est aussi complètement brisé, et l'on voit la cale d'un autre vaisseau à hélice à quelque distance sans pouvoir toutefois le reconnaître.

Plusieurs navires de long cours restés ici cet hiver ont été ou emportés ou brisés. Tels sont les navires le *Mersey*, le *Shannon*, le *Harald Haarfager*. Le *Miramichi* a beaucoup souffert et ceux dont les noms suivent, le *Canada*, le *Secret*, la *Providence*, le *Conqueror* et le *Bellechasse* sont très endommagés. Plusieurs goélettes toutes chargées ont aussi péri. En un mot il est impossible de déterminer quel est le montant réel de la perte subie.

Il n'y a que les deux vapeurs premiers nommés: le *Rescue* et le *Prince-Edouard* qui après avoir réussi non sans peine à échapper au désastre général sont en état de commencer ce matin même à transporter les passagers, etc.,

d'une rive à l'autre.” Ces deux derniers tiennent maintenant la ligne d'une manière régulière.

Nécrologie.

La mort qui n'épargne personne, moissonna le cinq du courant à St. Thomas comté de Montmagny, à 2 heures, de l'après-midi, M. Marcel Proulx, ancien capitaine de milice, à l'âge de 76 ans 8 mois et 10 jours après une maladie de dix jours. Il a souffert avec résignation et patience, et si quelque fois, les souffrances lui arrachaient quelques plaintes, les doux noms de Jésus venait le consoler. Sa longue vie ne fut qu'un tissu de mérite pour le ciel. Il possédait un cœur excellent, et ne savait faire qu'une chose: la volonté de Dieu. Sa vertu de prédilection fut la charité; jamais il ne refusa son toit aux malheureux sans asile; ses lèvres n'ont jamais été souillées par la médisance; ses conversations étaient intéressantes. Il a su gagner l'estime générale de tous ceux qui le connaissaient. Ses ennemis étaient si rares qu'on peut dire sans crainte qu'il n'en avait pas. Sa vie laborieuse lui a donné la consolation de laisser une honnête aisance à ses enfants. Père de douze enfants il tâcha d'inculquer dans le cœur de tous des solides principes religieux.

Il laisse une épouse et dix enfants dé-solés. Sa mémoire restera à jamais gravée dans le cœur de ceux qui l'aiment, dans le cœur de sa tendre et fidèle épouse, dans le cœur de tous ses enfants. Beaucoup de personnes ont assisté à ses funérailles et l'espère que tous lui ont donné un fervent

Requiescat in pace.

Fin tragique.

Nous avons encore une mort tragique à enregistrer. Mercredi matin vers neuf heures, l'explosion d'une carabine fut entendue dans une chambre des casernes, près du Fort Garry. Plusieurs militaires qui se trouvaient tout près s'y rendirent immédiatement. Ils trouvèrent le sergent Major d'Artillerie Morissette sur son lit, près de lui sa carabine venant d'être déchargée, et il était expirant. La balle était entrée par le côté, était sortie au dessus de l'épaule et avait traversé le mur de la chambre où il se trouvait. Il ne vécut que sept à huit minutes après le coup. On crut de suite à un suicide, bien que plusieurs personnes pensent que la chose a pu arriver par accident. L'enquête eut lieu, et le verdict a été que le défunt s'était déchargé sa carabine dans le côté dans un moment d'aliénation mentale.

Le défunt était natif de Québec. Il a servi dans les Zouaves Pontifical, et s'est enrôlé dans la compagnie du capitaine Taschereau pour venir à Manitoba, dans l'automne de 1872. C'était un jeune homme instruit, d'une excellente conduite, très sobre, parfait soldat, estimé de ses officiers et de tous ceux qui le connaissaient. C'est ce qui rend l'idée du suicide difficile à comprendre. Il doit être inhumé à St. Boniface aussitôt que le corps pourra être traversé.

—(Métis.)

Les comités permanents de la corporation sont comme suit:

Comité de finances.—MM. les échevins Dinning, Henchey, Murphy, A. H., Norris, Rinfret, Chambers, et MM. les conseillers Woods et Turcotte.

Comité du feu.—MM. les échevins Gôté, Giroux, et MM. les conseillers Gingras, Maillois, Lafrance, Burns, Russell et Smith.

Comité des chemins.—M. l'échevin Gôté, et MM. les conseillers Bélanger, Covey, Hamel, Lafrance, McLaughlin et Maillois.

Comité des marchés.—MM. les échevins Giroux, Norris, et MM. les conseillers Bélanger, Burns, Gingras, Peachy, Archer et Vallière.

Comité de l'aqueduc.—MM. les échevins Dinning, Henchey, et MM. les conseillers Archer, Gingras, Peachy, Smith, Valière et Woods.

Comité de la traverse.—MM. les échevins Chambers, Murphy, A. H., Rinfret, et MM. les conseillers Hamel, McLaughlin, Russell, Turcotte et Woods.

Comité des règlements.—MM. les échevins Chambers, Giroux, et MM. les conseillers Bélanger, Burns, Gingras, Smith, Turcotte et Lafrance.

Comité de santé.—MM. les échevins Murphy, A. H., Rinfret, et MM. les conseillers Archer, Hamel, Maillois, McLaughlin, Russell et Woods.

INFORMATIONS

Le bill relatif à la commission du Hâvre de Montréal a été distribué, il donne au gouvernement le droit de nommer cinq commissaires; déclare le Maire et les présidents de la Chambre aux céréales (Corn Exchange) et de la Chambre de Commerce respectivement, *ex officio*, membres de la Commission, laissant le neuvième membre à être élu tel qu'aujourd'hui, représentant les intérêts de la navigation.

Les dernières nouvelles de Washington nous annoncent que la démission du secrétaire Richardson est définitivement réglée.

Le ministre américain à Paris Washburn, lui succédera.

On dit que M. Louis Bourget est un des candidats au Conseil de Ville pour le quartier St. Pierre.

Le Révérend Père Grenier, de l'Ordre des Oblats est nommé Directeur de cette maison à Québec en remplacement du Rév. Père Lagier décédé dans le cours de l'année.

Parmi les nombreuses admissions au notariat qui ont eu lieu le 6 mai courant, on remarque celles de messieurs Louis Moisan et Edouard Bégin tous deux de ce district. M. Bégin était élève de l'Université Laval et a obtenu ses degrés de Bachelier. Nos meilleurs souhaits à ces deux messieurs.

M. l'abbé Ritchot, l'honorable M. Royal, et MM. Elie Tassé et A. C. Larivière sont partis pour Manitoba. Nous leur souhaitons à tous un heureux voyage.

M. Choquette, élève gradué en médecine de l'Université-Laval, est nommé assistant-chirurgien à l'hôpital de la marine à Québec.

On mande de Ste. Catherine, Ont., que les ouvriers du canal sont toujours en grève, bien que quelques-uns des patrons aient augmenté leur salaire.

La législature de la Nouvelle-Ecosse a adopté une résolution dans le but de demander au gouvernement fédéral d'aider à payer les \$400,000 de dette du chemin de fer d'Halifax.

Le *Courrier d'Outaouais* annonce qu'un journal hebdomadaire, exclusivement littéraire, sera bientôt publié à Outaouais par M. Michel George.

Trente-deux sociétés St. Jean-Baptiste des Etats-Unis se sont jusqu'ici engagées à envoyer des délégués à la grande manifestation du 24 juin prochain.

Le secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse a proposé une résolution autorisant le lieutenant-gouverneur à correspondre avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, pour connaître leur opinion au sujet d'une "Union Maritime". Cette question a été renvoyée à une prochaine séance.

M. le Dr. Harding, médecin de la quarantaine, à l'île des Perdières, est mort subitement ces jours derniers.

A en croire une dépêche adressée de Fort Garry au *Herald* d'hier, Riel serait de retour au milieu de ses constituants. Les médisants s'entendraient à merveille pour le réclamer et prévenir toute tentative d'oppression. Le correspondant va même jusqu'à craindre des troubles, au cas où l'élection ne sera pas faite par acclamation.

Il est de fait que sans l'amnistie, il n'y a plus de paix possible au Nord-Ouest. —[Franco-Canadien.]

On dit que le Lieut Gouverneur Morris a mandé son Cabinet à Manitoba pour affaires d'urgence.

Nous apprenons que la descente des bois coupés sur la rivière Nicolet commence à s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

La navigation est libre de Montréal à Trois-Rivières.

Nous apprenons avec regret que M. Paul Fréchette de cette ville est décédé ce matin, à 10 h. Il était depuis deux jours, attaqué de paralysie.

Les élections du Barreau, Section du District des Trois Rivières, ont eu lieu le 1er mai courant à 10 h. a. m., à la salle des avocats.

Bénonnier—J. N. Bureau, écr., réclm. Syndic—H. G. Malhot, écr., réclm. Trésorier—J. B. O. Dumont, écuier, réclm.

Secrétaire—J. F. V. Bureau, écr., réclm. Conseillers—N. L. DeNoncourt, J. B. L. Houll et P. A. Boudreault, écuier, réclm.

La semaine dernière, M. Thomas Baril a pris trois gros hérons dont l'un d'eux mesurait à l'envergure sept pieds et demi. —[L'Union des Cantons de l'Est.]

Il paraît que la pêche au veau-marin, aux îles de la Magdeleine, n'a pas été hémiseuse.

La Chambre de Commerce a tenu ces jours derniers son assemblée trimestrielle ordinaire, aux "Victoria Chambers". Cette assemblée était nombreuse et présidée par A. Fraser, écuier, Vice-Président.

Chose étonnante, une proposition de la plus haute importance dont la motion fut faite par W. G. Wurtelle, secondée par J. Patton, écuier, a été perdue. Elle comportait tout simplement cependant que le Conseil du Bureau de Commerce vint à adresser une requête au Gouverneur pour l'inciter lui-même à faire toute démarche qui pourrait tendre à amener le terminus du chemin de fer du Grand Tronc jusqu'à l'Anse des Sauvages, mesure d'utilité publique bien reconnue; et cependant on s'y est opposé.

On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke*: Nous tenons de bonne source qu'il est très probable que l'hon. A. A. Dorion, Ministre de la Justice, sera nommé Juge-en-chef de la Cour d'Appel, à temps pour le terme du mois de juin prochain.

Le montant total des droits perçus pour les machines importées durant l'année 1873 est de \$22,463,18 et leur valeur de \$816,422. La valeur des machines entrées en franchise est de \$149,853.

Un rapport relativement aux travaux qui se font sur le chemin de fer Intercolonial fait voir que le contrat a été accordé pour la somme de \$934,933 et que les travaux au 31 mars dernier avaient coûté \$1,007,530 en plus du chiffre du contrat. Les ingénieurs disent qu'il faudra encore \$88,000 pour compléter le contrat.

FAITS DIVERS.

ELECTIONS MUNICIPALES.—La contestation pour la représentation du quartier St. Pierre au Conseil de Ville doit se vider entre Messieurs Convey et Bourget seuls candidats sur les rangs.

GEORGE SCHMITT.—On dit que l'on fait signer une requête demandant commutation de la sentence capitale portée contre George Schmitt pour le meurtre d'O'Brien.

ETRANGERS.—Le Chronicle de ce matin dit que l'affluence des étrangers dans notre ville en ce moment est plus qu'ordinaire. Il dit que les grands hôtels de la ville sont déjà tous envahis.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE QUÉBEC.—L'assemblée générale annuelle de la Société Bienveillante de Québec, tenue au restaurant Boisvert, jeudi, le 7 courant, les messieurs suivants furent élus officiers pour l'année courante:

Président.—M. Ls. Bourget.
Vice-Président.—M. Jos. Mathieu.
Trésorier.—M. Chs. Langlois.
Secrétaire.—M. L. A. Rochette.
Comité de direction.—MM. F. E. Ju-neau, Ls. Myrand, M. Plunkett, F. X. Lallamne, C. Casault, Ignace Fortier, Simon Bédard, Wm. Handfort et Louis Labbé.
Auditeurs.—MM. Aug. Gaboury, Ls. A. Lamontagne et J. M. Tardivel.
L. A. ROCHELLE,
Sec. S. B. Q.

CHAMBRE DES NOTAIRES.—L'assemblée de la chambre des notaires tenue le 6 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été admis à la pratique du notariat après avoir subi l'examen ordinaire. MM. Louis Moisan et Ed. Bégin du district de Québec. J. B. H. Beauregard, Iberville; Ed. Auctil-Panet, J. A. C. Labadie, A. Brodeur, Adolphe Labadie, J. B. Beaudin du district de Montréal; Hébert, St. Jean Port-Jolite; J. V. Giasson, L'Anse à Gilles; Rupert LaBarre, Trois-Rivières; H. H. Houde, St. Césaire; Simon Noisieux, St. Césaire; Alph. Guy, St. Hyacinthe; Paul Boivin, St. Hugues; Ernest Gladu, V. E. Robillard, St. François du Lac; G. N. Meudon, Sorel; Napoléon Clovis Mathieu, Waterloo.

SOCIÉTÉ CASUALT.—Il y aura demain soir, à l'heure et au lieu ordinaires, séance de la Société Casualt.

M. H. A. Piché y prononcera "l'éloge de Champlain".
Par ordre
H. ARCHAMBEAULT,
Ass. Sec. S. C.

PROJET.—Nous nous faisons un devoir de signaler au public un bel acte de probité de la part de M. L. A. Cloutier, teneur de livres chez M. W. McDonald, peintre, de Québec.

Voici le fait: Une personne de la campagne ayant acheté, samedi dernier, quelques articles au magasin de M. McDonald, tira son porte-monnaie pour les payer et le déposa sur le comptoir sans penser à le reprendre lors de son départ. Avant-hier soir, grande surprise de l'acheteur de ne pas retrouver dans sa poche son porte-monnaie qui renfermait plus de \$25.

Ce matin l'acheteur se rendit chez M. McDonald pour avoir des nouvelles de son argent, et M. Cloutier, en homme probe et honnête, se trouva déjà sur le seuil de la porte pour chercher à découvrir le propriétaire du porte-feuille. Le voyant venir d'une certaine distance, il s'empressa d'aller au-devant de lui, en montrant l'objet perdu qu'il lui remit en même temps avec le plus grand plaisir.

Ce digne acte honore non-seulement M. Cloutier lui-même, mais aussi M. McDonald, qui a le bonheur d'avoir à son service un teneur de livres aussi honnête. Le public peut ainsi faire avec la plus grande confiance ses achats chez M. McDonald, persuadé qu'il trouvera à son magasin des employés de la plus grande probité.

ASSOCIATION DES ARTS ET MÉTIERS.—L'assemblée régulière de cette association aura lieu, ce soir, lundi, 11 courant, à 7 heures, au domicile de M. L. Bessu dit LYONNAIS, Sec. Arch.

LE SAULT.—La glace du Sault est partie samedi après midi.

GRATIFICATION.—Lord Dufferin a gratifié l'Université-Laval d'un don de deux médailles, devant constituer des prix exclusivement réservés aux élèves de 3ème année à la faculté de droit.

TONNERRE.—Des dépêches télégraphiques venues d'Ottawa ce matin annoncent qu'il y a eu samedi dernier à Outaouais un orage formidable accompagné de tonnerre et d'éclairs et qui a duré toute la journée.

Dans l'Amérique du Sud, on construit en ce moment pour la ligne du chemin de fer de Lima à Oroya, un tunnel à travers les Andes. Ce tunnel, dont l'altitude est de 5,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, aura une longueur de plus de 1,000 mètres. Le percement s'en effectue avec une fièvreuse activité. Il sera sans nul doute terminé en peu de temps.

Toujours M. Olivier: Sous l'Empire, un mauvais plaisant s'était amusé à chercher l'opinion de l'ancien chef, et voici ce qu'il avait trouvé:

Orléaniste,
—égitimiste,
—libéral,
—impérialiste,
—variable,
—indépendant,
—goiste,
—radical.

—Il y a actuellement dans les prisons civiles de France 53,000 détenus; dont 2,400 condamnés politiques. Le chiffre prévu du budget pour 1875 n'est plus que de 51,700.

A la fin de la présente année, 400 détenus seront arrivés à l'expiration de leur peine.

L'entretien de 51,700 détenus coûte à l'Etat 17,310,000 frs. Leur travail produit une somme de 3,200,000 frs.

LE MOULIN A COUDRE DE WHEELER & WILSON.—Fait le point noué, sans navette. Il marche aisément et vite et fait toutes sortes de variétés d'ouvrages, cousant de plus le drap de Castor le plus épais jusqu'à la plus fine mousseline. Il n'est jamais impossible de le réparer, et durera, avec un soin ordinaire, toute la vie. Il y en a 800,000 (Huit cent mille) en usage. L'office et les salles de vente se trouvent, 22 Rue Beaudry (vis-à-vis la cathédrale française) Québec.
S. B. SCOTT & Co., agents.
A. R. RUSSEL,
gérant d'affaires.

SODA.

BOUCAUTS, Tennants Brand,
J. & W. REID,
Québec, 8 Mai 1874.

Annouces Nouvelles.

Département des Douanes.—R. S. M. Bouchette.
Ligne du St. Laurent et Saguenay.—A. Gaboury.
Articles de Parfumerie.—M. Rimmel.
Ecole Normale-Laval.—P. Lagacé, Principal.
Magasin de Nouveautés.—Fyfe & Garneau.
Le Syrop Composé d'Hypophosphates de Fellow

BRONCHITE GUÉRIE.

Bridgewater, N. E. 2 mars 1869.
M. I. Fellows: Cher Monsieur—Dans le mois de décembre dernier j'ai fait rencontre à Windsor d'un ancien ami, le capitaine H. Coffill et le trouvant entièrement bien portant je fus porté de m'enquérir de ce qui avait pu produire un pareil changement chez lui, car la dernière fois que je l'avais vu il n'était que purement un squelette. Il m'apprit que, votre remède si efficace le sirop des Hypophosphates était ce qui l'avait guéri. Il m'engagea d'en faire usage pour attaquer la Bronchite dont je souffrais depuis plusieurs années. J'en achetai une douzaine de bouteilles sur le nombre desquelles j'en ai consommé trois et je puis affirmer que ma santé est maintenant meilleure qu'elle ne l'a été depuis des années. N'ayant pas besoin de surplus, je l'ai revendu à diverses personnes et depuis ce temps on ne cesse de le demander de tous côtés.
Respectueusement votre, etc.,
W. J. NELSON.

Le Capt. H. Coffill a été guéri en 1869 de la Consommation par l'effet de votre Sirop d'Hypophosphite composé; ces lettres à cet effet ont paru sur les journaux il y a quelque temps.
Québec, 11 Mai 1874.

IMPORTATIONS.

PAR LE GRAND-TRONC.

9 Mai.—25 barils de lard à G. Tanguay. 56 caisses à M. G. Moutin. 3 barils, 1 boîte à C. Peverley et Cie. 1 caisse à Whitehead et Turner. 1 ballot à W. Lindsay. 1 do à J. LeCoutre. 1 caisse à H. McDonald.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

10 Mai.—SS. Ganges, Walsh, Hull, 21 avril, 11 Fry et Cie, cargaison générale pour Québec et Montréal.
—Waldensian, Stephen, Glasgow, 19 avril, Allans, Rae et Cie, 254 passagers et cargaison générale pour Québec et Montréal.
—Delta, Stephens, Londres, via Halifax, etc., Hoss et Cie, cargaison générale pour Québec et Montréal.
—Esclaire, Donner, Middleshorough, 18 avril, R et R M Shaw, fer, etc., Montréal.

Naissance.

Le 9 du courant, Madame L. P. Vohl, un fils.



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, Mai 1874.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.
Québec, 11 Mai 1874. 10

PRINCIPAUX Articles de Parfumerie préparés par M. RIMMEL et en vente par toute la terre.

L'Etoile du Nord, de RIMMEL, la Noce Royale du duc d'Edimbourg, l'Ithang-Ithang, le Jockey Club, le Frangipane et autres parfums d'un choix exquis.

L'eau de Lavande de RIMMEL, composée d'une distillation des fleurs Mitcham, et l'eau de Floride améliorée.

Le Vinaigre à Toilette de RIMMEL, célèbre pour ses propriétés salubres et hygiéniques.

L'Extrait de l'eau de chaux et de Glycérine, composé des plus purs pour la conservation des cheveux surtout dans les pays chauds.

L'Aquadentine de RIMMEL qui blanchit les dents, rafraîchit la bouche et purifie l'haleine.

La Glycérine de RIMMEL, le Honey, le Windsor et autres savons de toilette.

Les éventails, les pendants de fleurs et de la conservation, objets très amusants dans les réunions.

Les Poudres à toilette à la violette, de la feuille de rosier, de riz, de velveteine de RIMMEL, et autres de ce genre.

On fait une grande réduction aux consignataires marque de la fabrique 96 Strand.

EUGÈNE RIMMEL, Parfumeur de S. A. R. la Princesse de Galles, 96 Strand, No. 128 rue Beagut et 24 Cornhill, à Londres. 17 Boulevard des Italiens, Paris; 76 King's Road, Brighton.

En vente chez tous ceux qui détaillent la Parfumerie.
Québec, 11 Mai 1874.—Jan-lfs 417

ECOLE NORMALE-LAVAL.

L'EXAMEN préliminaire pour l'admission des élèves-maitres et des élèves-maitresses aura lieu, le 26 MAI [Mardi] à 9 heures A. M., au Vieux-Château.

Tout candidat devra être muni d'un certificat d'âge (16 ans faits) et de moralité; et s'il désire une bourse, il devra présenter aussi un certificat de pauvreté.

P. LAGACÉ,
Principal.
Québec, 11-Mai 1874. 417

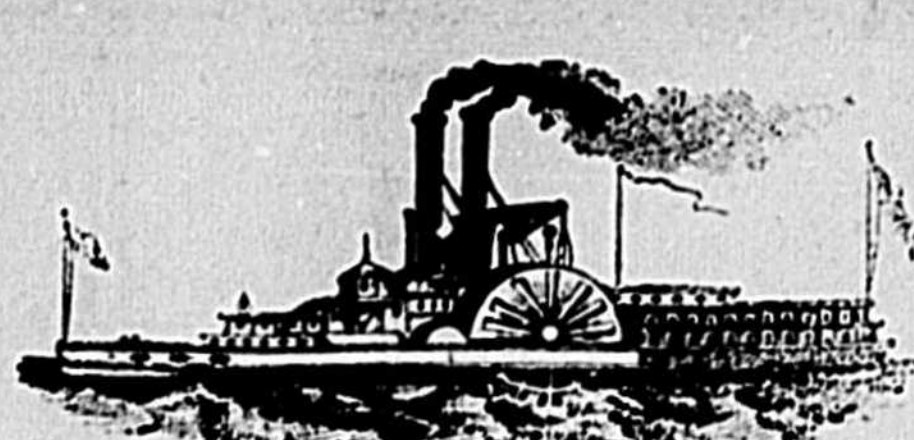
RIMOUSKI.

LIGNE DU SAINT-LAURENT ET DU SAGUENAY.

LE VAPEUR

"ST. LAWRENCE."
CAPT. CHABOT.
Devra partir du Quai Saint-André, MARDI, le 12 Mai, à 8 h A. M.

Pour Rimouski, arrêtant aux Eboulements, à la Malbaie et à la Rivière-du-Loup, aller et retour.
Pour le fret et le passage s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.
A. GABOURY,
Secrétaire.
Québec, 11 Mai 1874. 389



SOUMISSIONS

—POUR LA—

Remise à flot de "L'ARTIC"

LA Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent recevra des Soumissions,

JUSQU'AU 15 DU COURANT,

pour la remise à flot du vapeur "Artic," coulé à fond dans le fleuve, au large du débarcadère de la traversée de la Pointe-Lévis. Le vapeur, quand il sera relevé, devra être placé sur le Grind-Iron, au Lampson's Cove.

Une description de la position présente du vapeur, la profondeur de l'eau, avec plans et toutes autres informations peuvent être obtenus au Bureau de la Compagnie, quai St. André.

Une chaîne de 11 ponce a été passée autour du bâtiment et arrêtée par un noed coulant; l'autre extrémité de la chaîne est attachée au quai de La Corporation.

La Compagnie ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Par ordre,
A. GABOURY, Secrétaire.
Québec, 8 Mai 1874. 389

RACINES DE DAHLIA.

Venant d'être reçues par le Steamer "Polynesian,"
UNE caisse de RACINES DE DAHLIA choisies, venant de la célèbre maison de Vilmorin, Andrieux et Cie., Paris.

JOHN E. BURKE,
Dispensaire de Québec,
Québec, 27 Avril 1874.—61 401

A VENDRE

1. Un Orgue à 2 Claviers

AVEC PEDALES

COMPRENANT 13 JEUX PARLANTS.

2o. Un Orgue avec Pédale et Manuel

COMPRENANT 9 JEUX PARLANTS.

S'adresser à

Louis Mitchell,

FACTEURS D'ORGUES, à Montréal.

On peut les voir et les entendre dans son atelier.
Québec, 4 Mai 1874.—61 405

Enregistrement.

TOUTS les propriétaires de biens fonciers dans les quartiers St. Louis, du Palais et St. Jean, et toutes autres personnes ayant des réclamations ou intérêts relatifs aux dits biens, sont avertis que le temps pour RENOUELER L'ENREGISTREMENT des actes concernant les propriétés ou biens susdits, expire le 31 MAI courant.
Québec, 4 Mai 1874. 407

La Consommation Guérie.

A M. l'Éditeur du *Courrier du Canada*.

Mon cher monsieur,

Auriez-vous la bienveillance d'informer vos lecteurs que j'ai fait la découverte d'un

Remède efficace de la Consommation

et de tous les dérangements de la gorge et des pommuns, et que depuis que je pratique comme médecin, j'ai guéri des centaines de malades. Je donnerais

\$1,000.00

pour un cas où mon remède serait sans résultat. Je suis si sûr dans l'efficacité de cette préparation que j'enverrai un échantillon gratis à tous les malades qui m'en demanderont.

Je vous prie de montrer cette lettre à tous ceux que vous connaissez souffrir de ces maladies et vous obliger.

Votre dévoué,
DR. T. F. BURT,
69, William St., New-York.
Québec, 24 Avril 1874. 396

Patates de Semence.

LES CULTIVATEURS qui désireraient se procurer des patates de Semence dite *Early Rose* pourraient s'en procurer en s'adressant au Bureau du *Courrier du Canada*.

Ces patates sont d'une excellente qualité et se conservent parfaitement. Il n'y en a que quelques minots à vendre. Prix: UNE PIASTRE le minot.

Le minot,
Québec, 8 Mai 1874. 413

LES CONVULSIONS GUÉRIES GRATIS.

TOUTES les personnes souffrant de la maladie ci-dessus nommée sont priées de s'adresser au Dr. Price, et une bouteille d'essai de cette médecine sera envoyée par l'Express.

GRATIS,

Le Dr. Price est un médecin diplômé et a traité particulièrement

LES ATTAQUES D'ÉPILEPSIE

les soumettant à plusieurs années d'étude, et il assure les guérir finalement par le seul emploi de ce remède.

N'oubliez de demander une bouteille d'essai; elle ne vous coûtera rien et

VOUS GUÉRIRA,

quelque désespérée, quelque longue qu'ait été votre maladie ne vous désolés pas, quand bien même tous les autres remèdes auraient fait défaut. On envoie des circulaires et des témoignages avec

LES BOUTEILLES - ÉCHANTILLONS.

S'adresser à
DR. CHAS. T. PRICE,
67, William Street, New-York.
Québec, 24 Avril 1874. 399

Terrain sur la Rivière Saint-Charles

A LOUER,

CE PALAIS, antrefois le

Chantier de Munn,

Entre les Rues Saint-Roch, Prince-Edouard et Grant, avoisinant le Moulin des MM. Peters, maintenant la propriété de Wm. Baby, écuier, avec les quais, hangars et autres dépendances. S'adresser à

J. B. RENAUD,
26, Rue St. Paul.
Québec, 22 Avril 1874.—1m 393

"LE REMÈDE DES FAMILLES."

Ouvrage du DOCTEUR S. S. FITCH, renfermant la description des maladies et les remèdes à employer pour leur traitement, donné gratis à tous ceux envoyant leur adresse au

No. 714, Broadway, NEW-YORK
Québec, 13 Mars 1874.—1m 364

VENTE A BON MARCHÉ.

FYFE & GARNEAU,

NO. 55, RUE ST JEAN,

(PRÈS DE LA PORTE.)

Annoucent à leurs pratiques et au public qu'ils ont dernièrement reçu d'Europe un assortiment varié de MARCHANDISES SECES pour le Printemps et l'Été, qu'ils vendront à très bon marché.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

Toute commande pour Robes et Chapeaux seront exécutées dans l'établissement par des modistes d'expérience.
Québec, 22 Avril 1874.

Livres d'Ecole

Publiés par les Frères des Ecoles Chrétiennes, dans la Puissance du Canada.

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, DE MENSURATION ET DE COMPTABILITÉ. 1 vol. in-12, de 468 pages.

INTRODUCTION DU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE. 1 vol. in-12, de 216 pages.

CLÉFS OU SOLUTIONS des Exercices et Problèmes des deux ouvrages ci-dessus, suivies d'un Recueil d'Exercices pratiques et bien gradués pour l'usage des Professeurs.

COURS ABREGÉ DE L'HISTOIRE SAINE. 1 vol. in-12, de 144 pages.

COURS ABREGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA, et des autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. 1 vol. in-12, de 176 pages.

COURS ABREGÉ DE L'HISTOIRE ANCIENNE DE L'HISTOIRE DU MOYEN AGE ET DE L'HISTOIRE MODERNE. 1 vol. in-12, de 392 pages.

COURS COMPLET D'HISTOIRE, ou les trois ouvrages ci-dessus réunis. 1 vol. in-12, de 710 pages.

CATÉCHISME OU EXTRAIT DU COURS ABREGÉ DE L'HISTOIRE SAINE. 1 vol. in-12, de 86 pages.

CATÉCHISME OU EXTRAIT DU COURS ABREGÉ DE L'HISTOIRE

